



## Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

PAGE : 1 / 2

NUMÉRO DE DÉLIBÉRATION :  
D20260128-05

Nombre de membres

en exercice : 44

présents : 34

pouvoirs : 8

voitants : 42

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à 19h30,  
Le Conseil de la Communauté de communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Frédéric PRAUD au Loroux-  
Bottereau,  
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,  
Date de la convocation : 22 janvier 2026.

**Présents :** Mme Christelle BRAUD, M. Christian BATARD, Mme Martine VIAUD, M. Daniel ROBIN, Mme Caroline SALAUD, Mme Catherine GARCIA-SENOTIER, M. Jean TEURNIER, M. Pascal EVIN, Mme Armelle DURAND, Mme Anne CHOBLET, M. Christophe RICHARD, Mme Myriam TEIGNE, M. Jacques ROUZINEAU, M. Emmanuel RIVERY, M. Samuel MENARD, Mme Sylvie POUPARD-GARDE, M. Pierre AHOULOU, Mme Sandrine MILLIANCOURT, Mme Valérie BRICARD, M. Jean-Louis METAIREAU, M. Xavier RINEAU, M. Jean-Marc JOUNIER, Mme Valérie CARGOUET, M. Laurent OLLIVIER, M. Thierry AGASSE, M. Jean-Pierre MARCHAIS, Mme Claudine PLAIRE, M. David MALLEVAL, Mme Brigitte PETITEAU, M. Jean-Guy EVRARD, M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Sonia LE POTTIER, Mme Josette CHIRAT.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** M. Thierry COIGNET (pouvoir donné à C. BRAUD), Mme Karine MARTINEAU (pouvoir donné à J. TEURNIER), M. Bernard LAMBERT (pouvoir donné à E. RIVERY), M. Didier BAHUAUD (pouvoir donné à A. CHOBLET), Mme Réjane SECHER (pouvoir donné à P. AHOULOU), M. Mathieu LEGOUT (pouvoir donné à JM. POUPELIN), Mme Julie NAUD (pouvoir donné à S. LE POTTIER), M. Pascal PAILLARD (pouvoir donné à J. MARCHAIS).

**Absents :** M. Romain COUILLAUD, M. Bertrand CHOTARD.

**Est nommée secrétaire de séance :** Mme Armelle DURAND.

### Objet : Réponse aux observations formulées lors de l'enquête publique relative au PLUi.

L'élaboration du PLUi de la CCSL a été marquée par une large concertation, tant avec les communes membres qu'avec le public et les acteurs socio-économiques du territoire. Le projet arrêté le 21 mai 2025 a fait l'objet d'une enquête publique du 8 septembre au 15 octobre 2025 conformément aux articles L.153-19 et R.123-9 du Code de l'environnement. Elle a permis de recueillir 803 contributions générant 983 observations, témoignant d'un fort intérêt des habitants pour les enjeux d'aménagement du territoire.

La commission d'enquête publique a classé l'ensemble des observations selon les thématiques suivantes :

- 462 observations portent sur les changements de zonage/constructibilité.
- 98 observations portent sur les OAP.
- 153 observations portent sur les changements de destination.

Accusé de réception en préfecture  
044-200067866-20260128-D20260128-05-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2026  
Date de réception préfecture : 29/01/2026



- 82 observations portent sur le règlement écrit.
- 188 observations portent sur d'autres thèmes (mobilité, patrimoine, risques, ...).

La commission d'enquête a souligné la nécessité de répondre de manière individualisée à ces demandes. En concertation avec les communes, un travail d'analyse a été fait pour l'ensemble des observations.

Des réponses individualisées sont intégrées dans un tableau annexé à la présente note. Elles sont classées par commune. Certaines remarques portant sur plusieurs secteurs/communes font l'objet de réponses dans un tableau spécifique intitulé « Réponses – observations CCSL ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 103-2, L. 153-21 et suivants ;

Vu la délibération n° D-20191002-14 du 2 octobre 2019 prescrivant l'élaboration du PLUi de la CCSL prescrivant l'élaboration du PLUi de la CCSL, fixant les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation ainsi que les modalités de la collaboration avec les communes ;

Vu la délibération du 21 mai 2025 arrêtant le projet de PLUi et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'enquête publique relative au projet de PLUi, menée du 8 septembre 2025 au 15 octobre 2025 ;

Vu les observations du public recueillies lors de l'enquête publique ;

Vu le procès-verbal de synthèse transmis par la commission d'enquête ;

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en date du 13 novembre 2025 ;

Vu la demande de la commission d'enquête tendant à ce qu'une réponse individuelle soit apportée aux observations du public au moment de l'approbation du PLUi ;

Vu la délibération adoptée au cours de la présente séance, relative à l'approbation du PLUi.

Considérant que, compte tenu du délai imparti pour répondre au procès-verbal de synthèse établi par la commission d'enquête, la CCSL n'a pas été en mesure de formuler une réponse individualisée à chacune des contributions dans le cadre du mémoire en réponse qu'elle a établi ;

Considérant que la CCSL s'est néanmoins engagée, dans le procès-verbal de réponse à la commission d'enquête, à analyser l'ensemble des contributions recueillies durant l'enquête publique ;

Considérant que cette analyse a été présentée lors de la séance du Conseil communautaire au cours de laquelle le PLUi a été approuvé ;

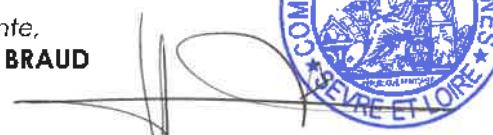
Considérant qu'un tableau de synthèse recensant l'ensemble des contributions du public, leur analyse et les suites données a été établi, annexé à la présente délibération et sera porté à la connaissance du public.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de l'analyse de l'ensemble des contributions recueillies lors de l'enquête publique relative au projet de PLUi, conformément aux engagements pris par la CCSL dans le cadre du procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête.
- **PRECISE** que ces documents seront consultables sur le site internet de la Communauté de communes, au siège à l'Espace Sèvre à Vallet et à l'espace Loire de la Communauté de communes à Divatte-sur-Loire.
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à en assurer la publication et la transmission aux services de l'Etat.

Fait à VALLET, 28/01/2026

La Présidente,  
**Christelle BRAUD**



Accusé de réception en préfecture  
044-200067866-20260128-D20260128-05-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2026  
Date de réception préfecture : 29/01/2026